Aiacciu
AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1er avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :
M. RENUCCI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 7 avril 2015	Délibération N°2015/117

Bilan général de l'opération de délégation de Maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre du futur parking du Square Campinchi.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) a confié les travaux de déplacements d'équipements en eaux usées et d'eau potable présents sur le secteur du projet de parking Campinchi de la Commune à la Ville par la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique (cf. convention et son avenant ci-joints).
L'opération déléguée à la ville consiste en la réalisation des travaux suivants :

- Assainissement :
  - Création d'un nouveau poste de refoulement « Monuments aux Morts »
  - Suppression du poste de refoulement de « La Marinasca »
  - Création d'environ 310 ml de réseaux (principal et secondaire).
- Eau Potable :
  - Réalisation d'un maillage.

Cette mission étant achevée, et conformément au chapitre 4.2 de la convention, la Commune doit établir un bilan général à caractère définitif.

BILAN GENERAL DE L'OPERATION: **1 649 856.08 € HT** décomposé en:

- **Montant des travaux : 1 497 856.08 € HT**
- **Montant des études : 152 000 € HT**

Montant du marché public de travaux n°12 / 050 : 1 309 074.35 € HT
Montant des travaux réalisés après avenant (n°2013/357) au marché n°12 / 050 : 1 497 856.08 € HT.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver le bilan général de cette mission,

- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous actes et documents se rapportant au solde de cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. Christian Balzano, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Vu les dispositions de chantier relatives à la création du parking souterrain du square Campinchi
Vu la délibération N°2011/137 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, autorisant le premier-Vice Présidant à signer la convention de délégation de

Maîtrise d'ouvrage de la CAPA à la ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eau usées et d'eau potable dans la cadre du projet du parking souterrain
Vu la délibération N°2013/357 du Conseil Municipal, autorisant Monsieur le Maire à signer et à exécuter l'avenant concernant le marché de travaux N° 12/ 050 du Poste de Refoulement du Monument aux Morts
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 2 avril 2015
Considérant que les travaux de création du parking souterrain du square Campinchi nécessitent le déplacement hors emprise du chantier des équipements en eaux usées (poste de refoulement et réseaux) et en eau potable (réseaux) présents sur le secteur afin de garantir à la fois la création de l'ouvrage de stationnement et un fonctionnement urbain et technique satisfaisant pour cet espace et ces installations techniques
Considérant que la Ville d'Ajaccio étant maître d'ouvrage pour la réalisation des parkings, la CAPA a proposé de confier les travaux de déplacements de ces équipements à la Ville par la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le bilan général de cette mission.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer tous actes et documents se rapportant au solde de cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO ★ CORSE DU SUD ★

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150413-2015_117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015
Publication : 14/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation